

Communiqué de presse

Fermeture des succursales ORP de La Neuveville, Moutier et Saint-Imier

Les maires fustigent l'absence de dialogue

Les conseils municipaux de La Neuveville, Moutier et Saint-Imier n'acceptent pas la décision unilatérale de fermeture des succursales de l'Office régional de placement (ORP). Dans une conférence de presse commune, ce vendredi à Sonceboz, les trois maires ont exigé du Gouvernement bernois qu'il fasse marche arrière.

La nouvelle a eu l'effet d'un choc. A mi-mai dernier, en même temps que la presse, les autorités neuvevilloises, prévôtoises et imériennes étaient informées de la fermeture au 31 octobre 2018 au plus tard des succursales respectives de l'ORP. «Aucun contact préalable n'a eu lieu», a rappelé Patrick Tanner, le maire de Saint-Imier. «Cette décision unilatérale démontre le peu de considération accordées aux communes concernées.»

La surprise a été d'autant plus grande que des velléités de fermeture s'étaient déjà manifestées en mai 2016. Mais à l'époque, la Direction cantonale de l'économie publique s'était ravisée, «les chiffres et résultats disponibles n'étant pas convaincants». Avant toute nouvelle décision, une étude plus approfondie était évoquée.

«Aucune explication convaincante»

«Aucun argument nouveau n'a été avancé par rapport à la situation de mai 2016», a insisté Patrick Tanner. Le Conseil municipal de Saint-Imier s'en est étonné auprès du Gouvernement bernois dans une lettre datée du 29 mai 2018. Toute une série de questions et arguments ont été développés dans ce courrier, le fait notamment que la moyenne mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à la succursale de Saint-Imier ne laisse absolument pas entrevoir une baisse depuis mai 2016.

Le Conseil-exécutif a mis près de trois mois pour réagir. Pour le maire de Saint-Imier, «le Gouvernement ne donne aucune explication convaincante. Il fait même allusion à des échanges avec les communes concernées qui n'ont jamais existé. L'augmentation de la mobilité individuelle et l'évolution galopante de l'offre de cyberadministration ne sont pas des arguments acceptables.»

Mettre fin à la saignée

Il y a quelque 140 chômeurs dans l'ancien district de La Neuveville, a pour sa part précisé le maire neuvevillois Roland Matti. La fermeture de la succursale de l'ORP «représentera une nouvelle perte de proximité». Elle obligera les gens à se déplacer à Tavannes et engendrera des frais de transport.

Rappelant les précédentes opérations de centralisation de l'administration cantonale, il a regretté le fait qu'elles ont éloigné les communes et leurs habitants de services importants, sans générer les économies substantielles attendues ni une efficacité probante. «Cette saignée doit cesser. Le dialogue doit être la règle dans un canton attaché à l'autonomie communale en théorie, mais de moins en moins dans sa pratique», a martelé Roland Matti.

Appel au Conseil-exécutif

Marcel Winistoerfer s'est déclaré entièrement solidaire de ses deux homologues. Quand bien même la ville «retrouvera tantôt un office, le canton du Jura s'y étant engagé, la perte momentanée de l'ancrage prévôtois pour des gens par définition démunis et affaiblis est difficilement acceptable».

Le maire de Moutier s'est félicité de cette démarche commune. «Même quand la ville aura rejoint le canton du Jura, Moutier soutiendra toujours les requêtes fondées et justes des bourgades restées dans le canton de Berne. Ces batailles-là dépassent largement les frontières cantonales, Il est d'abord question de soutien aux défavorisés et surtout de dignité.»

A l'unisson, les trois maires demandent au Conseil-exécutif de suspendre sa décision et d'entamer un dialogue avec les communes concernées pour le maintien des succursales ORP actuelles. Ils rappellent que ces dernières constituent un service de proximité pour la population. «Il est donc primordial que leurs prestations puissent être assurées et maintenues dans les centres régionaux que sont Moutier, La Neuveville et Saint-Imier.»

Sonceboz, le 21 septembre 2018